

## Association internationale de droit comparé

# FACULTÉ INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ

### Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au cours de premier cycle les étudiants titulaires d'un diplôme d'études juridiques ou se trouvant au moins en dernière année d'études juridiques.

Peuvent seuls s'inscrire au cours de deuxième cycle les étudiants ayant réussi aux examens du premier cycle.

En ce qui concerne le troisième cycle, peuvent seuls s'inscrire les candidats ayant réussi aux examens des deux premiers cycles.

Des diplômes sont délivrés aux étudiants ayant passé les examens avec succès (moyenne exigée : 12/20).

### Droit d'inscription

Le droit d'inscription s'élève à 200 euros.

### Bourses

Un certain nombre de bourses, réservées aux étudiants non salariés, peuvent être accordées sur recommandation d'un professeur d'université. Elles comprennent les frais de logement.

### Contact

Faculté internationale de droit comparé

Secrétariat :

M<sup>me</sup> Nicole Di Lello

[nicole.dilello@unistra.fr](mailto:nicole.dilello@unistra.fr)

11 rue du Maréchal Juin - BP 68 - F 67046 Strasbourg Cedex

Tél. : + 33 (0)3 68 85 80 22

Fax : + 33 (0)3 68 85 85 67

[www.europa-cnrs.unistra.fr](http://www.europa-cnrs.unistra.fr)

Rubrique « Faculté internationale de droit comparé »

### Jacques Robert

Ancien président de l'université Paris II

Ancien membre du Conseil constitutionnel

Président de l'Association internationale de droit comparé

### Estelle Naudin

Professeur à l'université de Strasbourg  
Vice-doyen de la Faculté internationale  
de droit comparé

### Vlad Constantinesco

Professeur émérite de l'université de Strasbourg  
Doyen de la Faculté internationale  
de droit comparé



FIDC

FACULTÉ INTERNATIONALE  
DE DROIT COMPARÉ



La **Faculté internationale de droit comparé** créée en 1961 sous l'égide de l'Association internationale de droit comparé auprès de la faculté de droit de l'université de Strasbourg, est la plus ancienne institution européenne d'enseignement universitaire du droit comparé et des grands systèmes juridiques contemporains.

Depuis sa fondation, et bien avant la globalisation internationale des échanges, la Faculté internationale de droit comparé a été animée par une forte conviction : la formation d'un juriste national ne pourrait prétendre être complète sans une **connaissance des droits étrangers et de leurs particularismes**. Au moment où les échanges marchands et financiers connaissent, dans le monde, une croissance spectaculaire qui aboutit sinon à effacer, du moins à relativiser peu à peu les frontières, le juriste peut encore moins se contenter de demeurer dans son seul cadre national. Celui-ci connaît, lui aussi d'ailleurs, des influences externes puissantes, soit par le biais des normes européennes (Conseil de l'Europe, Union européenne), soit par le recours à des institutions ou à des solutions empruntées d'autres droits que le droit national, qui montrent la perméabilité des ordres juridiques nationaux, et qui attestent de l'influence que peuvent exercer certains systèmes sur d'autres. Le droit comparé est ainsi devenu, depuis la fondation de la Faculté internationale, un outil consacré des politiques législatives nationales, comme on a pu l'observer tout spécialement dans les pays d'Europe centrale et orientale, et au-delà, après 1989.

Les enseignements de la Faculté internationale de droit comparé – délivrés en français et en anglais – sont réalisés, depuis l'origine, par des **équipes plurinationales de professeurs**, provenant des universités des différents grands systèmes de droit. Ils s'adressent à des étudiants qui possèdent déjà une culture juridique de base, et qui se trouvent en fin de deuxième cycle (Licence ou Master) ou en troisième cycle (postgraduates, doctorants).

La Faculté tient habituellement chaque année une session de printemps à Strasbourg, d'une durée de trois semaines, qui comprend généralement un premier et un deuxième cycle et parfois un troisième cycle. Une session d'été est, autant que possible, organisée auprès d'une université étrangère qui accepte d'accueillir, pendant trois semaines, les cycles qui peuvent y être organisés.

Les enseignements du **premier cycle**, cycle d'initiation, ont pour objet de familiariser les étudiants avec la diversité des principaux systèmes juridiques du monde ainsi qu'à la problématique et aux difficultés de la comparaison entre ordres juridiques procédant de systèmes de droit différents.

Les enseignements du **deuxième cycle** ont pour objet d'étudier en parallèle plusieurs thèmes de droit public comme de droit privé (pour autant que cette opposition ait une pertinence universelle !) à travers la comparaison entre différents ordres et familles de droit. Il s'agit de montrer le droit comparé en action, par l'utilisation de la méthode comparative ciblée sur plusieurs thèmes.

Le **troisième cycle**, qui n'est pas organisé chaque année, s'attache à travailler un seul sujet, à travers des angles de vues thématiques et à travers le prisme des différents ordres, familles et systèmes juridiques. Les étudiants collectent dans leurs droits nationaux des informations et des matériaux documentaires sur le sujet retenu et les confrontent, avec l'aide et l'encadrement des professeurs, dans des séminaires où l'accent est mis sur une participation interactive et collective, plus que sur un enseignement magistral et unilatéral. Les derniers thèmes retenus ont par exemple été la Convention de Vienne sur la vente internationale (1999), l'indépendance et l'impartialité du juge (2002), la responsabilité médicale (2005), la propriété mobilière (2007), Internet et les droits fondamentaux (2013).

Depuis sa fondation, la Faculté internationale a accueilli quelque **5 000 étudiants** de tous les **pays d'Europe** et d'un certain nombre de **pays extra-européens** (États-Unis, Canada, Colombie, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Iran, Algérie, Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire, etc.). Elle constitue un centre unique d'expérience et d'expertise dans le domaine de l'enseignement du droit comparé, reconnu par les diverses subventions publiques qu'elle reçoit.

Une Association des anciens étudiants de la Faculté internationale de droit comparé rassemble les générations d'étudiants qui s'y sont succédés et apporte son concours aux diverses manifestations scientifiques et amicales.

[www.europa-cnrs.unistra.fr](http://www.europa-cnrs.unistra.fr), Rubrique « **Faculté internationale de droit comparé** »